

INSCRIPTION TORTUENAMBULE (Document d'information)

L'adhésion au club d'escalade TORTUENAMBULE comprend la part club (accès à la SAE en autonome ou une inscription à un cours) **et** la licence fédérale. Les deux parties sont indissociables.

L'adhésion se fait pour l'année sportive en cours et se termine le 31 août de l'année civile suivante. Toute inscription à un cours donne automatiquement accès au mur en « autonome » dans les conditions requises par le club.

Les personnes désirant intégrer la **Section Montagne TORTUENAMBULE** peuvent choisir d'adhérer à la FFCAM (Club Alpin Français). Dans ce cas, chacun souscrit directement sa licence sur le site du CAF (lien ci-dessous) avec la « part club » et la RC obligatoire, éventuellement l'assurance individuelle.

https://extranet-clubalpin.com/app/webeff/we_crv2_step01.php?&IDCLUB=4326&Hchk=nk4Zw9ZLgSkk7Biv1WDDsXxzogKFiX

Par contre, tous les élèves de TORTUENAMBULE restent obligatoirement fédérés à la FFME.

FICHE D'INSCRIPTION DES ELEVES (choisir la fiche appropriée)

Par défaut, votre licence sera enregistrée en « Loisirs ». Si vous désirez une licence valide pour la compétition ou l'alpinisme, vous pouvez cocher la case sur la fiche, mais la mention doit apparaître alors sur le certificat médical.

La fiche d'inscription doit être remplie même en cas de renouvellement de licence.

Une fiche par personne doit être fournie au club.

Ces documents d'inscriptions vous sont adressés par voie informatique ; votre dossier doit nous être retourné en version « papier ». (valeur d'engagement). Une adresse mail est obligatoire ; elle sera aussi enregistrée à la Fédé et vous permettra d'accéder à votre espace licencié en ligne.

L'inscription des mineurs (moins 18 ans sur l'année sportive en cours) nécessite l'autorisation parentale à signer sur la fiche par un responsable légal. Dans ce cas, les numéros de tel renseignés dans la partie « Etat Civil » permettront de joindre un parent.

TARIF

Vous devez déterminer le coût de votre adhésion sur la grille tarifaire jointe.

Ce document coché et rempli rigoureusement doit être joint au dossier de manière à pouvoir être vérifié par le club. Le tarif « famille FFME » intervient à partir de la troisième personne. Il est possible de commencer par les inscriptions jeunes pour appliquer le tarif « famille » aux majeurs. (*est considéré comme « jeune » si moins de 18 ans au terme de la saison, au 31 août*)

Votre règlement doit être fait par chèque bancaire à l'ordre de TORTUENAMBULE. Les chèques-vacances etcoupons sport sont aussi acceptés.

Un règlement en deux chèques séparés est possible. (le premier encaissé en septembre, l'autre courant janvier.) De manière **exceptionnelle**, un règlement en espèces peut être accepté en contactant directement un responsable du club.

Bien indiquer le numéro de carte PASS REGION pour les titulaires et appliquer la réduction (30 €).

TORTUENAMBULE est aussi partenaire de l'opération **PASS'SPORT** pour les jeunes de 6 à 17 ans percevant déjà l'Allocation de Rentrée Scolaire ; joignez votre avis d'attribution PASS'SPORT et déduisez les 50 € de votre adhésion.

ASSURANCE

L'inscription à TORTUENAMBULE comprend l'assurance « Responsabilité Civile » avec la licence FFME ;

La FFME propose aussi une assurance individuelle accident facultative avec plusieurs niveaux de couverture et plusieurs options. (Pensez aussi aux frais de recherche...)

cf le document joint « notice explicative assurance » dont vous devez attester avoir pris connaissance.

Vérifiez votre contrat personnel !!!

L'adhésion au contrat d'assurance FFME se fait directement sur la fiche tarifaire.

CERTIFICAT MEDICAL

ADULTE:

La validité du certificat médical est de trois saisons.

Dans la durée de validité du certificat médical, une attestation de santé (questionnaire de santé adulte) doit être remplie par l'adhérent pour un renouvellement de licence. Tout problème coché sur cette attestation nécessite alors un retour au médecin.

La pratique de l'alpinisme (activité pratiquée au dessus de 2 500 m avec au moins une nuit au dessus de cette altitude) nécessite un certificat médical renouvelé chaque année.

JEUNE:

Plus besoin de certificat médical : Le questionnaire de santé « jeune » suffit si « oui » à toutes les questions.

IMPORTANT : le questionnaire de santé « jeune » doit être contresigné par un parent.

Pensez à inscrire votre nom en haut du cerfa « questionnaire de santé » et le signer

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter via le formulaire de contact du site internet du club.